

Sauveteur Secouriste du Travail Initial

Public

Tout salarié, désigné ou volontaire, qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail

Prérequis

Aucun

Qualité de l'intervenant

Formateur SST certifié par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS

Durée

14 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires

Groupe de 10 personnes maximum

Moyens pédagogiques

- Formation en présentiel
- Apports théoriques et pratiques
- Exercices pratiques avec matériel spécifique :
 - Mannequins de formation
 - Défibrillateur de formation avec accessoires.

Lieu

Sur votre site ou dans nos locaux

Réglementation

R 4224-15 et 16 du Code du Travail

OBJECTIF

- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection.
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ;
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours

PROGRAMME

- Prévenir les risques : Acquérir les connaissances de base permettant de faire une description simple de la situation santé et sécurité de leur entreprise
- Protéger : Savoir repérer des dangers dans une situation d'accident de travail, ainsi qu'assurer une protection adaptée et permanente de toutes les personnes exposées.
- Examiner : Identifier les signes de détresse qui indiquent que la vie de la victime est menacée
- Alerter et informer : Transmettre dès que possible, aux moyens prévus dans l'organisation des secours de l'entreprise, les informations nécessaires et suffisantes pour qu'ils puissent organiser leur intervention
- Secourir : Analyses de situations d'accidents avec mise en situation

VALIDATION

La réussite aux exercices d'application mis en œuvre pendant cette formation permet d'obtenir le certificat de sauveteur secouriste du travail.

Pour que son certificat reste valide, le SST devra suivre une formation continue de maintien et actualisation de ses compétences SST tous les 24 mois